



## COMMUNICATION - CONSULTATION

### ► La procédure de demande de dérogation pour la consultation d'archives ▲

La libre consultation des archives publiques a été édictée par la loi sur les archives du 15 juillet 2008. Seul un certain nombre de documents ne sont pas immédiatement communicables. Cependant il est possible de faire une demande afin de déroger à cette limitation.

Pour en savoir plus, consulter l'instruction ministérielle.

